Nom:	
Nº de dossier:	
Date:	

FRAIS D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES D'UNE PERSONNE REPRÉSENTÉE

Conformément au Règlement sur les droits payables au curateur public

Loi sur la tutelle Loi sur la santé mentale

Loi

Élém	nent Service fourni	habilitante	Calcul des frais	Total
1.	Demande d'ordonnance de tutelle	Articles 27 et 42 de la <i>Loi sur la tutelle</i>	Taux horaire $\frac{1}{10^{\text{bre}} \cdot \text{d'heures}} \times \frac{1}{1000 \text{ taux horaire}} = \frac{1}{1000 \text{ taux horaire}}$	
2.	Ouverture de dossier et enquête	Articles 31 et 36 de la <i>Loi sur la tutelle</i>	500 \$	
3.	Transfert de biens immeubles ou meubles aux dépendants	Articles 31 et 36 de la <i>Loi sur la tutelle</i>	3 % de la valeur brute du bien transféré × 0,03 = payable au moment du transfert	
4.	Vente d'un bien immeuble par l'intermédiaire d'un agent	Articles 31 et 36 de la <i>Loi sur la tutelle</i>	4 % de la valeur brute de la propriété vendue par l'intermédiaire d'un agent × 0,04 = payable à la réception du produit de la vente	
4.	Vente d'un bien immeuble sans l'intermédiaire d'un agent	Articles 31 et 36 de la <i>Loi sur la tutelle</i>	5 % de la valeur brute de la propriété vendue sans l'intermédiaire d'un agent × 0,05 = payable à la réception du produit de la vente	
5. **	Administration des affaires de la personne représentée	Articles 31 et 36 de la <i>Loi sur la tutelle</i>	5 % de l'argent perçu <u>annuellement</u> × 0,05 = payable annuellement	
6.	Ouverture du dossier	Article 52 de la <i>Loi</i> sur la santé mentale	500 \$	
7.	Administration	Article 52 de la <i>Loi</i> sur la santé mentale	Voir n ^{os} 3 et 5.	N. D.
	Préparation d'une déclaration de revenus	Paragraphe 7(2) de la <i>Loi sur le curateur public</i>	$75 \$ \times {n^{tre} d'ann\acute{es}} =$	
	Préparation d'une déclaration des revenus de placements (T5)	Paragraphe 7(2) de la <i>Loi sur le curateur public</i>	$25 \$ \times_{\frac{1}{n^{\text{loc}} d' \text{années}}} =$	

Remise des frais conformément à l'article 37 de la Lo	oi sur le curateur public : FRAIS _	
Autorisée par le curateur public :	REMISE DES FRAIS	
	TOTAL DES FRAIS FACTURÉS	
Date:	TPS	
	MONTANT À PAYER	